

JOURNAL MUNICIPAL BÉHUARD



*Remise de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à M. le Maire de Béhuard
Le 10 septembre 2022*

Entre Loire et Guillemette

LE MOT DU MAIRE



Chers Béhuardaises et Béhuardais,

L'année 2022 se termine avec un certain soulagement après la pandémie provoquée par le Coronavirus. Pour autant, les mauvaises nouvelles s'enchainent avec notamment le conflit en Ukraine qui sévit depuis fin février, entraînant des difficultés d'approvisionnement et une inflation importante. En France, l'entraide s'est progressivement organisée apportant un peu de réconfort à une population voisine en détresse. Et puis, la météo est venue perturber notre quotidien. La canicule s'est installée dès le mois de juin provoquant un nouvel isolement, non lié cette fois-ci à la COVID 19. Le bassin fluvial de la Loire a connu une sécheresse sans précédent, ayant pour conséquence des restrictions importantes pendant tout l'été et en début d'automne. Le niveau de la Loire est encore très bas pour la période et la situation reste préoccupante. Espérons que la saison hivernale apporte des précipitations attendues pour nos nappes phréatiques.

Dans ce contexte, la saison touristique a quand même été très riche. La commune de Béhuard a accueilli encore plus de touristes que l'an dernier, établissant même un record d'affluence. Des expositions diverses et variées se sont succédées dans la salle de la mairie avec un flot de visiteurs plus nombreux en soirée. Je salue l'initiative de l'association BELUGA pour ce premier festival de la littérature et de la bande dessinée. La fin de la saison touristique ne s'est pas terminée par la traditionnelle fête de la plate, le bras de la Guillemette étant au plus bas.

C'est dans une perspective plus sereine que le Conseil Municipal a décidé d'organiser une réunion publique le 15 novembre dernier. Cela a permis de présenter les futurs projets et plus particulièrement l'aménagement de routes départementales 106 et 306. Cette réflexion a pour objet de sécuriser et faire cohabiter vélos, piétons et voitures. L'avancement du dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion publique, en 2023. Il a également été question de l'extension du réseau Irigo jusqu'à Béhuard. A partir du 1^{er} juillet 2023, la ligne de bus 37 sera prolongée jusqu'au parking paysager. Les horaires ne sont pas connus actuellement. Ils vous seront communiqués ultérieurement. Je vous encourage à prendre ce moyen de transport qui sera dans un premier temps expérimental. Quant au dossier de création d'un parcours de découverte, il arrive à son terme et devrait être installé dans le cours du premier trimestre 2023. En ce qui concerne les travaux de remise aux normes de l'installation électrique de la chapelle, ils commenceront début janvier et nécessiteront une fermeture mensuelle de l'église.

Enfin, je voudrais remercier tous les habitants qui m'ont accompagné lors de la remise de l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. Ce fut un moment très émouvant que j'ai voulu absolument partager avec vous.

En cette fin d'année, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, de très belles fêtes.

Le Maire,
Bruno RICHOU

VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes toutes et tous invités aux Vœux de la
Municipalité qui se dérouleront :

Le samedi 7 janvier 2023 à 11 h à la mairie
(salle du rez-de-chaussée)
pour partager la galette accompagnée d'un vin chaud

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE	2
LE MOT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX	3
LA VIE MUNICIPALE	4
— Décisions communales	
— Réunion publique	
— Finances communales	
— Agents communaux	
— Actions sociales	
REMISE DE L'INSIGNE DE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR A M. LE MAIRE	10
LA CULTURE	12
— Festival de la littérature et de la bande dessinée	
— Expositions estivales	
ENVIRONNEMENT	13
INTERCOMMUNALITÉ	14
TOURISME	15
LA VIE ASSOCIATIVE	16
— Union Sportive Béhuardaise	
— Syndicat d'Initiative de Béhuard	
— Association des Rives et des Barges	
— Association Notre-Dame de Béhuard	
RECENSEMENT DE LA POPULATION	18
INFORMATIONS PRATIQUES	19

LE MOT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX CANTON ANGERS 3

Bonnes fêtes de fin d'année à tous les Béhuardais

Après un peu plus d'une année à vous représenter fidèlement au sein du Conseil départemental de Maine-et-Loire, nous tenions à revenir sur les moments importants de ces derniers mois.

Soucieux de traduire avec détermination la confiance dont vous nous honorez, nous faisons du lien continu avec les habitants et leur quotidien, la boussole de notre action au sein de la collectivité.

Au cours de l'année écoulée, notre majorité a souhaité s'inscrire en continuité des grandes orientations impulsées depuis le renouvellement de l'assemblée départementale. Nous avons renforcé les moyens à destination des collèges (investissement dans la lutte contre la précarité menstruelle, actions contre le harcèlement scolaire...), valorisé les talents de nos sportifs (par la Team Anjou 2024) en vue des Jeux (para-)Olympiques de Paris 2024, fait de la protection de l'enfance une priorité du mandat, ou encore inscrit l'écologie comme fil rouge de l'ensemble des projets.

D'autant plus conscients des impacts de la crise écologique (à l'image des incendies à répétition en Anjou) et énergétique (hausse des coûts de l'énergie), nous avons décidé d'accompagner activement tous les acteurs locaux (dotations exceptionnelles, plan biodiversité...) afin de limiter le poids sur ces derniers, tout en les soutenant dans leur transition écologique et solidaire.

Enfin, nous demeurons premier partenaire des communes. Afin de promouvoir l'attractivité et l'équilibre territorial, nous avons voté une enveloppe de plus de 3,2 millions d'euros pour soutenir les projets de développement locaux, dont celui du parcours de découverte de votre commune.

Fidèles à nos engagements, notre binôme reste vigilant à sa présence sur les territoires, au plus près des élus, de vos préoccupations et des grands moments faisant la vie locale. C'est en ce sens que nous tenions, de nouveau, à saluer l'engagement sans faille de votre Maire Bruno RICHOU, reconnu à sa juste valeur et récompensé dans le cadre de la promotion de l'Ordre national de la Légion d'honneur, du 14 juillet dernier.

C'est avec plaisir que nous sommes à vos côtés !

Pour suivre notre actualité départementale :
<https://www.facebook.com/cantonangers3>

Pour nous contacter par mail :

s.lebeauvin@maine-et-loire.fr et f.poquin@maine-et-loire.fr

ou par voie postale :

Sophie LEBEAUPIN / Franck POQUIN
Département de Maine-et-Loire
CS 94104
49941 Angers Cedex 9

Cette période de fêtes de fin d'année nous invite à avoir une pensée chaleureuse pour chacune et chacun d'entre vous. Nous vous souhaitons le meilleur pour l'année à venir, qu'elle soit placée sous le signe de la santé et de la réussite. Prenez bien soin de vous.

Sophie LEBEAUPIN et Franck POQUIN
Conseillers Départementaux Angers 3



Sophie LEBEAUPIN
Adjointe au Maire d'Angers
Conseillère Départementale



Franck POQUIN
Maire de Saint-Léger-de-Linières
Conseiller Départemental délégué



Visite de Franck POQUIN à Béhuard, le 20 juin 2022

LA VIE MUNICIPALE

DÉCISIONS COMMUNALES

EN FÉVRIER 2022

Création d'un emploi à temps non-complet

Pour faire face aux besoins des services techniques, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, sur un temps non-complet de 16/35^{ème}.

Désignation des représentants des communes membres d'ALM à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Bruno RICHOU est désigné pour siéger à la CLECT de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Inscription de l'itinéraire pédestre « Via Sancti Martini » (Nantes - Tours) au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non-motorisée

Dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade de Randonnée (PDIRR) a été élaboré en liaison avec Anjou Tourisme. Ce plan comprend l'itinéraire « Via Sancti Martini ». Le Conseil Municipal approuve l'ouverture au public des chemins pour le « Via Sancti Martini » aujourd'hui ouverts dans le cadre du GR35 et référencés au tableau d'assemblage des chemins correspondants.

Convention entre la commune de Béhuard et l'Association Sanitaire Apicole du Maine et Loire (ASAD 49) pour la destruction de nids de frelons asiatiques

La commune de Béhuard a décidé de conventionner avec l'ASAD 49 pour la destruction des nids de frelons asiatiques. La participation financière est fixée à 50 € par nid enlevé sur le domaine public.

Création d'un parcours de découverte et demande de subventions

Pour compléter le flyer, Le Conseil Municipal a décidé de créer un parcours de découverte.
Le coût des travaux est estimé à 21 370.48 € HT.

La plan de financement est prévue de la façon suivante :

COÛT TOTAL 21 370.48 € HT	TAUX	MONTANT
Demande de subvention au titre des PCC	30 %	6 411.14 €
Demande de subvention au Département – Développement	30 %	6 411.14 €
Demande de subvention au titre des sites classés – DREAL	20 %	4 274.10 €
Part maître d'ouvrage	20 %	4 274.10 €

EN MAI 2022

Enfouissement des réseaux au lieu dit « Le Merdreau » - Appel de fonds de concours

Angers Loire Métropole a adopté le principe de fonds de concours auprès de ses communes membres pour 2020 et 2021 pour l'effacement des réseaux.

Un fonds de concours de 4 197.60 € sera versé à ALM pour l'effacement des réseaux au lieu dit « Le Merdreau ».

Convention d'objectifs entre la commune de Béhuard et Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC)

Dans le cadre de la Délégation de Service Public du 1^{er} janvier 2018 signée avec Angers Loire Métropole, la SPL ALTEC s'est vu confier la mise en réseau des offices tourisme, des bureaux d'information touristique de l'agglomération angevine avec un financement annuel complémentaire à la contribution forfaitaire auprès d'ALM.

Pour les 14 communes concernées, une convention d'objectifs est signée avec la SPL ALTEC pour la saison estivale 2022. Elle formalise les conditions d'ouverture du bureau d'information touristique pour les mois de juillet et d'août 2022.

Convention de partenariat entre le Centre Social Intercommunal l'Atelier et le Comité Consultatif Communal d'Action Sociale de Béhuard

Le Comité Consultatif Communal d'Action Sociale de Béhuard décide de confier l'organisation du service transport solidaire au CSI l'Atelier. Les bénévoles qui assurent le transport seront indemnisés par les usagers conformément au règlement intérieur élaboré par le CSI et en accord avec les représentants des communes. Une convention est approuvée pour une durée de trois ans pour valider cette organisation.

Mise à disposition du local communal situé 9 bis rue du Chevalier Buhard à l'association des Rives et des Barges

Une première convention a été signée en 2020 entre la commune et l'association pour une mise à disposition gratuite sur une durée de 22 mois afin d'y faire un lieu créatif et culturel. L'association souhaite reprendre les lieux du 1^{er} mai au 31 octobre 2022. Le bilan des deux dernières années a été perturbé par la COVID 19, c'est pourquoi la commune a accepté, à titre exceptionnel de repartir sur une location semi-annuel pour 2022. Pour autant, le loyer est fixé à 100 €/mois avec une provision de charge de 50 € pour les frais d'électricité. Une régularisation de charge aura lieu à la fin du contrat.

Convention entre la commune de Béhuard et Angers Loire Métropole pour l'essai des appareils publics de lutte contre l'incendie

L'article L 1424-4 du CGCT précise que « dans l'exercice de leurs pouvoirs de police, le maire et le préfet mettent en œuvre les moyens relevant des services d'incendie et de secours dans les conditions prévues par un règlement opérationnel arrêté par le préfet après avis du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. » La défense extérieure contre l'incendie est précisée aux articles R. 2225-1 à R.2225-10 du même code.

Si les communes sont responsables de leur défense incendie, cette dernière repose sur le réseau de distribution d'eau potable géré par la communauté urbaine. Pour autant, les communes ne disposent pas du matériel nécessaire au pesage des poteaux et bouches d'incendie et pour la quasi-totalité d'entre elles, le nombre d'appareils à contrôler ne justifie pas l'achat d'un tel matériel. En outre, il convient de rappeler que le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) n'assure pas les prestations de contrôle des équipements de défense extérieure contre l'incendie depuis le 1^{er} janvier 2014.

Angers Loire Métropole propose aux communes qui le souhaitent d'organiser le contrôle de ces équipements au travers d'une convention, pour une durée de six ans. Une contrepartie financière de 30 € HT/poteau sera demandée par ALM pour cette prestation.

Transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine Angers Loire Métropole et révision de l'attribution de compensation

Depuis le passage en communauté urbaine, le 1^{er} septembre 2015, Angers Loire Métropole est la seule compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, des réseaux d'eau pluviale, de la signalisation et des parcs et aires de stationnement conformément à l'article L.5215-20 du CGCT.

Cependant, la gestion de cette compétence demandait une organisation difficile à mettre en œuvre dans les délais contraints par la transformation en communauté urbaine. De ce fait, comme l'y autorisent les articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT, le conseil de communauté a approuvé, par délibération du 14 septembre 2015, la mise en place de conventions de gestion déléguée avec les communes membres afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public dans l'attente d'une organisation pérenne et efficiente.

Ces conventions de gestion déléguée ont pris fin le 31 décembre 2021 et Angers Loire Métropole reprend pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, le conseil de communauté a délibéré le 13 décembre 2021 pour organiser le service communautaire de la voirie.

La CLECT s'est donc rassemblée pour statuer sur les nouvelles méthodes d'évaluation des charges d'investissement. Pour Béhuard, le montant à terme de l'attribution de compensation est fixée à - 6 534 € .

	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025 et suivantes
AC GLOBALE C/739211	- 6445	- 6472	- 6 498	- 6534

Modification du plan de financement du parcours de découverte

Le projet de parcours de découverte pourrait être subventionné à hauteur de 20 % (sauf pour la signalisation des commerces) par le département au titre des aides de l'investissement touristique d'Angers Loire Métropole. Le Conseil Municipal décide donc de modifier le plan de financement de la façon suivante, la DREAL n'ayant pas encore validé la demande de subvention.

COUT TOTAL 21 370.48 € HT	TAUX	MONTANT
Demande de subvention au titre des PCC	30 %	6 411.14 €
Demande de subvention au Département – Développement	20 %	4 274.10 €
Subvention au titre des aides à l'investissement touristique d'ALM	20 %	4 274.10 €
Demande de subvention au titre des sites classés – DREAL	10 %	2 137.04 €
Part maître d'ouvrage	20 %	4 274.10 €

Convention avec l'association diocésaine d'Angers, la commune de Béhuard et l'association «Union Sportive Béhuardaise » - (USB) pour l'utilisation d'une salle de la maison diocésaine de Béhuard

L'Association Diocésaine d'Angers met à disposition de l'association « Union Sportive Béhuardaise », la « salle Saint-Joseph » située à la maison diocésaine de Béhuard.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux c'est-à-dire sans contrepartie financière au profit de l'Association Diocésaine d'Angers.

L'association « Union Sportive Béhuardaise » bénéficie de l'usage de « la salle Saint-Joseph » pour l'exercice de ses activités de septembre à juin de chaque année, en dehors des période de vacances scolaires. La présente convention

est signée pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2022.

Convention entre l'association diocésaine d'Angers et la commune de Béhuard pour la mise à disposition du local sis « Abri du Pèlerin »

« L'Abri du pèlerin », situé en rez-de-chaussée du Logis du Roy, est mis à disposition de la Commune de Béhuard pour la période du 1^{er} février au 30 novembre de chaque année, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2022, afin d'organiser des expositions temporaires. En dehors de cette période, « L'Abri du pèlerin » demeure à la disposition du culte.

EN JUIN 2022

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est mis en place progressivement pour les fonctionnaires de l'Etat. Ce nouveau dispositif, transposable à la fonction publique territoriale, se substitue aux primes en vigueur qui ne disposent plus, de ce fait, de base légale. Il est donc nécessaire de le transposer à notre collectivité, au fur et à mesure de sa définition au niveau national.

Le RIFSEEP se compose d'une part obligatoire, d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) de l'agent et d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à la manière de servir de l'agent. La commune de Béhuard a donc engagé une réflexion visant à refondre l'ancien régime indemnitaire devenu caduc. Le Comité Technique du Cadre de Gestion a donné un avis favorable sur ce projet.

Recensement de la population en 2023

Catherine JANET est désignée comme coordonnateur communal pour organiser le recensement de la population en 2023.

EN SEPTEMBRE 2022

Convention avec la commune de Savennières pour la mise à disposition d'un fonctionnaire pendant les congés de M. GANDON

Afin de pallier au remplacement de François GANDON, la commune de Savennières propose de nous mettre à disposition deux fonctionnaires sur une période de trois semaines, à raison de 6 heures/semaine.

Signature d'une charte d'expérimentation entre la commune de Béhuard et la société SUTANPU

La société SUTANPU propose aux communes labellisées PCC des Pays de la Loire une expérimentation de six mois, à compter du 1^{er} mai 2022, en leur mettant à disposition un tampon Sutanpu qui a pour but de promouvoir les petits cités de caractère. A titre exceptionnel, la société SUTANPU offre gracieusement à chaque commune participante les frais d'installation initiaux et, sur la durée de l'expérimentation, l'abonnement au service SUTANPU. En échange d'une caution de 100 €, un kit de tamponnage est remis à la commune pendant la durée de l'expérimentation.

Ce kit est associé à un lieu, en l'occurrence pour Béhuard, il est déposé à l'atelier de Jean-Luc DUVIGNON, 8 rue du Chevalier Buhard. A l'issue de cette expérimentation un bilan sera réalisé et la commune aura le choix de continuer ou d'arrêter l'expérience.

Piscine du Louet

La commune de Béhuard apporte un soutien financier de 285.88 € (2.18 €/habitant) aux frais de fonctionnement de la piscine.

Prolongation de la convention d'occupation temporaire autorisant les installations nautiques en Loire

En vue de construire une stratégie partenariale de développement et de structuration de l'offre touristique fluviale et fluvestre autour de la Loire, VNF propose de reconduire par avenant N° 2 la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial N° 21951500001 jusqu'au 31 décembre 2024. Comme elle s'y est engagée, le prix de la redevance est maintenu à son niveau initial conformément à la convention d'origine, hormis l'indexation annuel. Elle est fixée à 287.40 €/an.

EN OCTOBRE 2022

Service CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique - 2022

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) gère le service CLIC. Béhuard étant située en dehors du territoire qui gère ce service, une convention d'objectifs est formalisée pour déterminer les modalités de collaboration entre la CCLLA et Béhuard. Une participation financière de 130 € (1.040 €/habitant) est accordée à la CCLLA pour ce service.

Contrat Territorial Global (CTG) des communes adhérentes au SIRSG et à ALM

En matière d'action sociale, la commune de Béhuard a transféré au SIRSG les compétences :

- animations globales du territoire,
- coordination enfance-jeunesse,
- en matière de petite enfance : mise en place et gestion d'un relais petite-enfance, construction, gestion et entretien de structures d'accueil de la petite enfance.

La Convention territoriale globale est une convention de partenariat et de coopération signée entre la collectivité et la CAF,

qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La communauté de communes et le SIRSG ont signé la CTG 2020-2024 avec la CAF de Maine et Loire en 2020. A compter du 1^{er} janvier 2022, certains financements ne seront plus versés par la CAF. Aussi, afin d'obtenir de nouveaux financements, il est nécessaire de signer un avenant CTG 2022. Il vaut adhésion à la CTG 2020-2024 et permet à Béhuard d'intégrer la CTG du territoire, et aux gestionnaires de bénéficier des nouveaux financements CAF.

Prolongation de la mise à disposition du local situé 9 bis rue du Chevalier Buhard à l'association des Rives et des Barges

Le local est mis à disposition de l'association des Rives et des Barges jusqu'au 31 décembre 2022 dans les mêmes conditions que celles prévues le 31 mai 2022.

Abri du pèlerin

Mise à disposition de l'immeuble sis « Abri du Pèlerin » à M. GOIJAT, artiste peintre, du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 afin d'y faire une exposition de peintures, moyennant un loyer de 150 €/mois.

Présentation du rapport d'activité d'Angers Loire Métropole pour l'année 2021

Communication du rapport d'activité 2021 d'ALM au Conseil Municipal de Béhuard, conformément au règlement du CGCT.

EN NOVEMBRE 2022

Recensement de la population en 2023

Catherine JANET est désignée comme agent recenseur pour la période du 19 janvier au 18 février 2023. Cette mission sera rémunérée via la dotation forfaitaire versée par l'Insee qui représente 269 €.

Cirque de Noël pour les enfants de Béhuard



La commission jeunesse a décidé d'organiser une sortie au cirque de Noël pour les enfants de Béhuard, âgés de 2 à 12 ans, qui aura lieu le samedi 17 décembre à ANGERS. La commune prend en charge financièrement les places pour les enfants. Les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants devront participer

financièrement, à raison de 12 €/personne. Un covoiturage est organisé au départ de Béhuard et un goûter sera offert aux enfants et aux parents au retour du spectacle.

RÉUNION PUBLIQUE



Ces dernières années, la COVID 19 a perturbé l'organisation de réunion publique, ce qui explique ce manque. Les mesures sanitaires étant enfin réunies, le Conseil Municipal a donc décidé d'organiser une réunion publique afin de communiquer sur les projets à venir.

Le premier sujet évoqué et non des moindres, s'agissant de la sécurité de tous puisque nous constatons, un accroissement de la circulation sur les routes départementales N°106 et 306. En effet, de par le nombre de touristes qui s'accroît chaque année, des cyclistes qui empruntent les routes départementales situées sur le parcours de la Loire à vélo, des piétons qui les empruntent également sur certains itinéraires, des véhicules et des camping-cars, le trafic s'intensifie et perturbe la circulation, voire la rend dangereuse. Une étude complète d'ingénierie a été demandée au Département. Il faut compter environ 20 000 € pour réaliser ces aménagements. Le dossier n'étant pas suffisamment avancé, aucune décision ne peut être prise dans l'immédiat. Le Conseil Municipal reviendra vers les habitants pour travailler sur ce projet lors d'une prochaine réunion publique.

D'autres dossiers ont été présentés, notamment celui des transports collectifs, via le réseau IRIGO, qui devrait desservir la commune de Béhuard dès le 1^{er} juillet 2023. Les horaires seront communiqués dès qu'ils seront connus. Cette proposition reste expérimentale. La pérennité de ce service dépendra de la fréquentation enregistrée sur cette période.

Il a également été question de mettre en place des journées écocitoyennes. M. le Maire a fait appel à la population pour pouvoir les organiser. Un courrier sera distribué aux habitants pour connaître leurs intentions.

Dans le cadre de la labellisation des Petites Cités de Caractère, un parcours de découverte a été réalisé. Quelques photos du parcours ont été présentées à l'assemblée.

Chaque participant a pu s'exprimer tout au long de la réunion où la parole a été donnée aux habitants. Un temps d'échange sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour a conclu la réunion.

FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal a voté le 12 avril dernier le compte administratif 2021 qui reprend toutes les dépenses et les recettes de l'année de la commune de Béhuard. Il est validé par le comptable via le compte de gestion 2021, les deux documents étant concordants.

RÉSULTATS FINANCIERS 2021

L'excédent de fonctionnement est de 20 006.18 € pour l'exercice 2021 et de 85 538.50 € avec le report de l'année antérieure (65 532.32 €) et l'excédent d'investissement est de 28 680 .02 € pour l'exercice 2021 et de 88 684.50 € avec le report de l'année antérieure (60 004.48 €).

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

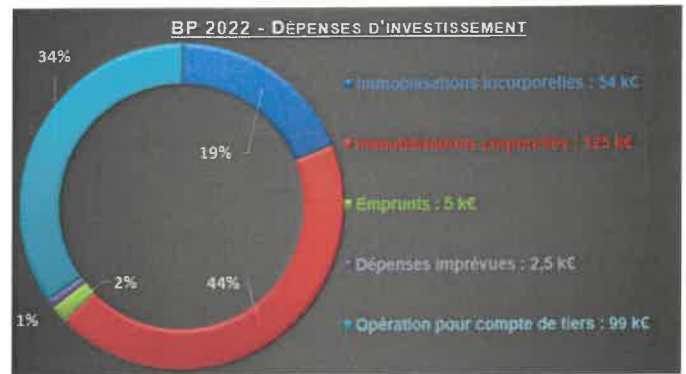
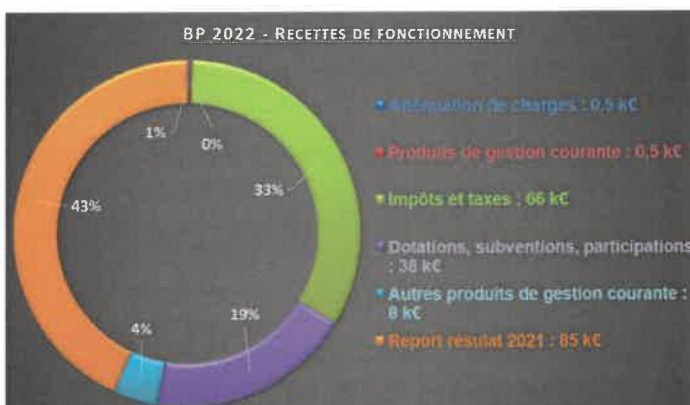
Compte tenu des résultats de 2021, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2022.

Taxes locales	Taux de référence 2021	Taux Votés 2022
Taxe sur le foncier bâti - TFPB	35.73 %	35.73 %
Taxe sur le foncier non bâti - TFPNB	30.62 %	30.62 %

BUDGET PRIMITIF 2022

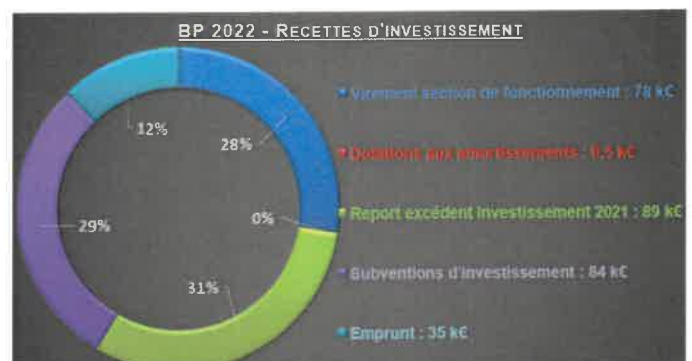
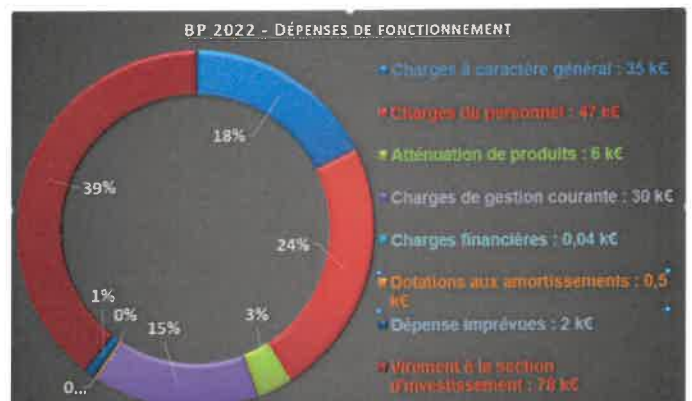
Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 198 707.50 € en prenant en compte l'excédent 2021 reporté de 85 538.50 €.

Les recettes de la commune permettent dans un premier temps de couvrir les dépenses de fonctionnement, dans un second temps de rembourser les mensualités d'emprunts et enfin de réaliser des investissements. Le budget permet ainsi de dégager un autofinancement prévisionnel de 78 788.35 € vers la section d'investissement.



Les projets prévus pour 2022

- Création d'un parcours de découverte : 28 000 € TTC
- Remise aux normes de l'installation électrique de l'église Notre-Dame de Béhuard : 90 000 € TTC
- Effacement des réseaux au lieu-dit « Le Merdreau » : 30 000 € TTC
- Travaux de voirie : 122 500 € (remboursement des subventions avancées par ALM)



La dette communale

Encours de la dette est de 20 881.09 € en 2022 :
- soit 160 € par habitant

Annuité de la dette pour 2022 est de 5 038.07 € :
- soit 38.78 € par habitant

L'emprunt de 30 000 € qui a servi pour la réhabilitation de la maison située dans la cour de la mairie sera complètement remboursé en février 2026.

AGENTS COMMUNAUX

DÉPART DE LOÏC MALINGE ET ARRIVÉE DE FRANÇOIS GANDON



Loïc MALINGE est arrivé au service des espaces verts de Béhuard en novembre 2011, territoire qu'il connaissait déjà bien puisqu'il habitait l'île depuis plusieurs années.

En 2010, Béhuard recevait sa 1^{ère} fleur entraînant ainsi la commune dans une nouvelle dynamique. Loïc a contribué à la mise en place de ses nouveaux fondements. C'est fort de son expérience que la commune a engagé des projets qui ont permis l'obtention d'une deuxième fleur en 2013 et d'une troisième fleur en 2016. Ilien, il était également le référent du « Grivaux » en temps d'inondation, les bateaux n'ayant aucun secret pour lui, Loïc étant passionné de navigation. Après une disponibilité de six mois en 2021, où Loïc a affronté les caprices de l'océan, il a pris la décision de nous quitter en 2022 pour être paysagiste indépendant. Nous lui souhaitons bon vent et le remercions pour le travail accompli pendant ces onze années.

C'est ainsi qu'en juin 2022, François GANDON a intégré le service technique. Ce dernier, s'est vite adapté à la situation particulière de Béhuard qui demande un travail important en raison d'un patrimoine paysager riche. La transmission s'est réalisée de façon naturelle. Chacun ayant une culture des espaces verts semblable, avec la préoccupation de respecter les végétaux et l'environnement. Nous lui souhaitons la bienvenue sur la petite cité de caractère.

ACTIONS SOCIALES



LE CENTRE SOCIAL
INTERCOMMUNAL
L'ATELIER

Je découvre le Centre social L'Atelier

Situé 5 rue de Savennières à St Georges sur Loire, L'Atelier est un lieu où vous pouvez retrouver des animations de service public accessibles à tous, tels que France services, la conseillère numérique, les ateliers de l'Assurance retraite ou la découverte des transports en commun. Tous les ateliers sont sur inscription au 02 41 39 17 11.

JE PRENDS LE TRAM

Sorties à Angers avec trajet organisé au départ de chaque commune. 2€

VEN 3 FEVRIER Visite de la serre du jardin – faculté de pharmacie

VEN 17 FEVRIER Visite des coutisses du Quai De 14h à 17h30

J'ARRIVE À LA RETRAITE

L'Assurance retraite vous invite à participer à 4 ateliers : « Bienvenue à la retraite ».

Un groupe, des animations ludiques pour se poser, rêver et concrétiser son projet de retraite. Jusqu'à deux ans avant ou après ma retraite, c'est pour vous !

ATELIERS LES VENDREDIS 3, 17 MARS ET 31 MARS PLUS LE 7 AVRIL

JE M'INTERROGE SUR...

MER 22 FEVRIER 14h Faut-il faire la mise à jour vers Windows 11 ?

VEN 30 MARS 10h Bus, car et tram : apprendre à utiliser les sites Irigo et Aleop.

MER 12 AVRIL 10h Prévenir les arnaques par sms et mails.

MER 24 MAI 20h Le Compte Asso : création du compte. GRATUIT

JE DÉBUTE AVEC MON ORDINATEUR

12 cours d'initiation pour (re)découvrir l'équipement, la navigation, les logiciels, les dossiers, internet...

LES MAR ET VEN DE 14H À 16H DU 7 MARS AU 14 AVRIL 24€

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 21 FEVRIER

JE DÉCOUVRE FRANCE SERVICES

J'AI DES QUESTIONS SUR DES DÉMARCHES : ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

JE M'ADRESSE À FRANCE SERVICES : RDV > 02 41 39 17 11

JUN 27 FEVRIER 14h CESU : comment ça fonctionne ? Présentation du site et d'une déclaration mensuelle.

Espace jeunesse de Savennières

Ouvert aux Saponariens et aux Béhuardais il est installé au rez-de-chaussée de la grande salle du parc du Fresne, l'espace jeunesse est un lieu de rencontre et de divertissement pour les jeunes de 10 à 17 ans. Il est encadré et animé par Baptiste MARTIN et est ouvert les samedis de 19h à 22h (sauf périodes scolaires).

De nombreuses activités y sont proposées : baby-foot, billard, bricolage, tennis de table, sport sur l'espace réservé du parc, etc. En liaison avec le Centre social intercommunal L'Atelier de Saint-Georges-sur-Loire sont proposés des camps d'été et une fois par an un voyage à l'étranger pour les plus de 16 ans. Sur la base d'un projet, le but est d'y rencontrer d'autres jeunes et de les accueillir l'année suivante.

L'adhésion à L'Atelier est de 5 € par an (et comprend toutes les personnes du foyer)..

Contact : Baptiste MARTIN, animateur
06 79 02 88 65

REMISE DE L'INSIGNE DE CHEVALIER DANS L'ORDRE

Le 14 juillet dernier, Bruno RICHOU, Maire de la commune de Béhuard, a été à sa très grande surprise, promu à la Légion d'Honneur.

C'est sur l'île de Béhuard, dans un cadre champêtre, que M. le Maire a décidé d'organiser la cérémonie officielle.



Le 10 septembre 2022, étaient rassemblés pour cette occasion environ 150 personnes, Mme la Sous-Préfète de Maine et Loire, les conseillers départementaux, les sénateurs, Mme la Député, des représentants de Destination Angers, les maires de la communauté urbaine, la population de Béhuard, sa famille et ses amis ainsi que d'autres personnalités. M. Christophe BECHU, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, a fait le déplacement depuis son ministère parisien pour remettre, en personne la haute distinction à M. RICHOU.

Lors de son allocution, M. BECHU, a souligné la longévité de ses mandats. Il a rappelé que Bruno RICHOU est entré au conseil municipal de Béhuard en 1989 en tant que conseiller municipal puis en tant que maire en 1995, comme avant lui, l'avait été son papa. Il a également évoqué son investissement dans le milieu associatif puisqu'il a été président du Syndicat d'Initiative dès 1989. M. le Ministre, a mis en avant la ténacité de M. le Maire pour défendre les projets communaux permettant à la petite cité de caractère de garder son identité.



A la suite de ce discours, M. le Ministre a remis l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur* à M. RICHOU, sous les applaudissements des personnes présentes.



Ce n'est pas sans émotion que M. le Maire a repris la parole pour remercier toutes celles et ceux qui l'ont soutenu dans ce parcours atypique. C'est pour lui un grand honneur d'avoir reçu cette haute distinction qu'il a voulu partager avec sa famille, ses amis et toute l'assemblée. Cette décoration et cette reconnaissance, il les partage également avec ses homologues maires de l'agglomération angevine.

NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR A M. LE MAIRE

Il profite de cette cérémonie pour faire une relecture des projets menés depuis son arrivée à la mairie et plus particulièrement sur la défense d'un patrimoine local riche. Il évoque le réaménagement du cœur du village et tous les différents projets qui contribuent à la notoriété de l'île. Cependant, ce travail avec l'équipe municipale, n'a pas pour ambition d'accueillir de plus en plus de touristes, mais de privilégier un tourisme raisonné et avant tout la qualité de vie des habitants. C'est dans cette recherche d'un équilibre difficile à tenir, qu'il va poursuivre son mandat de maire jusqu'en 2026.



C'est entouré de sa famille que la cérémonie s'est clôturée. Une dernière surprise attendait M. le Maire. Ses trois filles ont souhaité manifester leur fierté d'avoir un père engagé depuis d'aussi longues années. Cet évènement s'est terminé par un verre de l'amitié.



LA LÉGION D'HONNEUR...

Qu'est ce que c'est ?

La Légion d'honneur est la plus haute distinction française et l'une des plus connues au monde. Depuis deux siècles, elle est remise au nom du Chef de l'Etat pour récompenser les citoyens les plus méritants dans tous les domaines d'activité. Elle a été créée le 19 mai 1802 par la volonté du Premier consul, Napoléon Bonaparte.

Comment reconnaît-on l'insigne ?

La couleur de son ruban est le rouge. La décoration est une étoile à cinq rayons doubles surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Elle présente à l'avant l'effigie de la République et au revers deux drapeaux tricolores entourés de la devise «Honneur et Patrie ».



Quels sont les différents grades de la Légion d'honneur ?

L'Ordre National de la Légion d'Honneur comprend trois grades (articles R6) :

CHEVALIER – OFFICIER – COMMANDEUR

et deux dignités :

GRAND OFFICIER – GRAND'CROIX

CULTURE

ASSOCIATION BELUGA

L'association **Be(Huard) Lu(dique) Ga(stronomie)** a été créée en 1993. Après avoir organisé divers diners-concerts (Titi Robin - O.N.J), l'association a été mise en sommeil. Quatre associés ont décidé de la faire revivre.

Cette année Béluga a organisé plusieurs manifestations, un festival de BD/Littérature, un concert BIG BANG UMLAUT et l'apparition de la fanfare Jo Bithume.

FESTIVAL BD /LITTÉRATURE À BÉHUARD LE WEEK-END,
DES 25 ET 26 JUIN 2022 À BÉHUARD



La première édition du festival littérature et bande dessinée a rencontré un vif succès avec un programme riche en couleurs ! En même temps, le parrain du festival n'était autre qu'Etienne DAVODEAU, auteur de bande dessinée de renom qui a notamment participé au projet « On a mangé sur une île » avec la collaboration de huit autres auteurs de bande dessinée : Zeina ABIRACHED, BARU, Fred BERNARD, Claire BRAUD, Camille JOURDY, Philippe LEDUC, Marc-Antoine MATHIEU et Hervé TANQUERELLE. Une exposition leur était d'ailleurs consacrée. Elle retrace l'aventure d' « On a mangé sur l'île » avec les éditions Delcourt.



Ce festival a permis de rencontrer, d'échanger et de confronter différents auteurs. La première rencontre a réuni Fred BERNARD, auteur et illustrateur de bande dessinée avec le célèbre romancier Eric REINHARDT. Plusieurs autres rencontres ont ponctué ce festival.



La soirée s'est poursuivie avec un concert dessiné, avec Claire BRAUD, auteure de bande dessinée et les musiciens chanteurs « Sages comme des sauvages ».



APPARITION DE LA FANFARE JO BITHUME



Nous allons continuer d'organiser des événements alliant toujours un peu de culture, beaucoup de bonne humeur, un trait de vin et du grignotage de qualité.

Nos événements sont bien sûr ouverts à tous, et nous espérons que les habitants de Béhuard profiteront de ces moments.

Le président,
Patrice MOYSAN

EXPOSITIONS ESTIVALES

Comme chaque année, au cours de l'été, la salle de la mairie s'est transformée en salle d'exposition. Les artistes se sont succédés toutes les semaines, voire tous les quinze jours avec beaucoup de diversité. Les demandes sont de plus en plus nombreuses, et certains artistes souhaitent exposer en dehors de cette période estivale. C'est pourquoi, une réflexion a été engagée avec l'association diocésaine de Béhuard et d'Angers pour envisager l'accueil d'expositions supplémentaires dans « l'Abri du Pèlerin », qui hébergeait déjà le bureau d'information touristique. Une convention a donc été signée et permet ainsi de proposer de nouvelles expositions sur la période du 1^{er} février au 30 novembre. En dehors de cette période, « l'Abri du Pèlerin » est de nouveau attribué au culte. A cet effet et afin de mettre en valeur le lieu et les œuvres, des travaux d'éclairage ont été réalisés.

Exposition dans l'Abri du pèlerin



Exposition salle de la mairie



ENVIRONNEMENT

LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

A l'heure actuelle, elles sont encore très discrètes, car les températures ne sont pas assez froides, mais elles sont déjà bien présentes dans les pins et ne font que quelques millimètres.

La chenille processionnaire du Pin est classée depuis le 25 avril 2022 dans la liste des espèces nuisibles à l'Homme.



L'espèce est en plein expansion en France.

La chenille consomme exclusivement des aiguilles de pins (pin noir, pin parasol, pin maritime, pin laricio...) et plus rarement d'épicéas. Elle possède comme moyen de défense de très nombreux poils urticants sur le dos (microscopiques à l'œil nu) mais lorsqu'ils sont expulsés par la chenille, ils se trouvent dans l'air et quand ils rentrent en contact avec la peau de l'Homme, ils créent d'importantes démangeaisons, allergies voire un choc anaphylactique. Les animaux de compagnie peuvent aussi être touchés.

La lutte collective est aujourd'hui la bonne solution pour apporter une réelle réponse à cette problématique.

Pour cela :

1. Récupérer une demande d'intervention auprès de la FDGON 49,
2. Déposer la en mairie, celle-ci les regroupera avant envoi à la FDGON 49. Vous pouvez également nous l'adresser directement.
3. Un technicien de la FDGON 49 vous préviendra ensuite de son passage entre octobre et janvier et réalisera le traitement.

Le coût de l'intervention ?

A partir de 17 € par arbre.

N'attendez pas de voir les processions au début du prin-

temps ; il sera trop tard et le risque d'urtications sera alors à son maximum.

Renseignements et contacts

FDGON 49

23 rue Georges Morel 49070 BEAUCOUZE
Tél : 02 41 37 12 48 - mail : contact@fdgon49.fr

INONDATIONS

RAPPEL DES COTES À CONNAÎTRE (STATION DE MONTJEAN-SUR-LOIRE)

➔ **A 4 m** : la route de Béhuard (RD 306) et la route allant du pont à la queue de l'île, sont inondées.

➔ **A 4 m 50** : la Route Départementale 106, route qui relie Savennières à Rochefort via Béhuard, est inondée.

www.vigicrues.gouv.fr

CIMETIÈRE



Enherber plutôt que désherber, la commune de Béhuard a choisi cette première option et a ainsi répondu au problème d'entretien du cimetière. En revanche, l'allée centrale continuera d'être gravillonnée pour des raisons pratiques, et les pieds de mur seront fleuris via un mélange de fleurs rustiques et adaptées à l'environnement. En projet, l'installation d'un composteur pour réduire les déchets.



INTERCOMMUNALITÉ

MISE EN PLACE DU BADGE D'ACCÈS DANS LES DÉCHÈTERIES D'ANGERS LOIRE

À partir du 1^{er} janvier 2023, l'accès aux déchèteries d'Angers Loire Métropole se fera uniquement sur présentation d'un badge.

Les demandes de badges par les particuliers pourront se faire dès le 17 octobre 2022.

Une demande formulée avant le 30 novembre permettra de recevoir son badge avant le 1^{er} janvier 2023.

Qui peut demander un badge ?

Tous les habitants des communes d'Angers Loire Métropole peuvent en faire la demande. Un seul badge sera remis par foyer.

Les entreprises, commerces et administrations devront désormais utiliser les filières professionnelles.

Le badge est gratuit et permet d'accéder sans limite de passage à toutes les déchèteries d'Angers Loire Métropole.

Comment obtenir un badge ?

En ligne : rendez-vous sur angersloiremetropole.fr (QR code disponible pour accéder direction sur la page dédiée du site internet)



Flashez ce QR code
ou rendez-vous sur
angersloiremetropole.fr

Ou en remplissant le formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie. Une enveloppe T sera remise afin d'éviter tous frais d'envoi (*Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et au nom du demandeur ainsi qu'une pièce d'identité seront demandés*).

Quelles solutions pour les professionnels ?

Les professionnels sont soumis à une réglementation spécifique pour leurs déchets.

Selon leur activité, le type de déchets et les volumes produits, des prises en charges spécifiques existent déjà :

- Faire appel à un prestataire spécialisé dans collecte et de valorisation des déchets professionnels.
- Se rendre dans une déchèterie professionnelle gérée par un opérateur privé.

Le saviez-vous ?

Chaque année, 1 million de passages sont enregistrés dans les déchèteries d'Angers Loire Métropole.

Réguler leur accès à ses seuls habitants permettra d'améliorer l'accueil et la sécurité des sites.

Angers Loire Métropole compte 8 déchèteries

- Brunelleries** Rue du Champ de l'Aire - Bouchemaine
- Corné** Le Point du Jour - Corné - Loire-Authion
- Emmaüs (déchèterie et recyclerie)** Le Sauloup - Saint-Jean-de-Linières Saint-Léger-de-Linières
- Haut-Coudray** ZI du Haut-Coudray - Montreuil-Juigné
- La Baumette** Allée Seuil en Maine - Angers
- Lac Bleu** Rue de la Ternière - Avrillé
- Petit-Guichard** Le Petit Guichard - Saint-Sylvain-d'Anjou
- Verrières-en-Anjou**
- Villechien et Ardoiserie** Rue de la Paperie - Saint-Barthélemy-d'Anjou

Téléchargez l'application « Tri et + » sur votre smartphone et découvrez la déchèterie la plus proche de chez vous, ses horaires d'ouverture et les déchets acceptés.

Plus d'informations :
 Angersloiremetropole.fr
 02 41 05 54 00

dechets@angersloiremetropole.fr



TOURISME

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE - BIT

Cet été le Bureau d'Information Touristique a connu une très forte fréquentation. Les touristes sont venus en nombre. Ils ont pu être accueillis par Léonie RAVAIN, étudiante en langues.

Les BIT de l'agglomération angevine sont en pleine évolution, avec pour objectif d'atteindre la « Marque Qualité Tourisme ». C'est dans cette perspective que Béhuard a été auditée tout comme les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, Bouchemaine, et Angers. Une visite mystère s'est déroulée le 10 août dernier et a mis en avant le professionnalisme de Léonie. Le bilan est positif, même si des disparités ont été constatées. En effet, les bureaux secondaires ne sont ouverts que pendant la saison estivale alors que l'office de tourisme d'Angers est ouvert toute l'année. Des améliorations seront à prévoir pour les prochaines années.



PARCOURS DÉCOUVERTE

Pour compléter le flyer édité en 2021, la commune de Béhuard a travaillé sur la mise en place d'un parcours de découverte. Il valorise le patrimoine dans son côté historique et insolite. Les touristes pourront ainsi s'approprier l'histoire de la petite cité et découvrir l'originalité de cette commune avec ses villas, ses échelles de crues... Une occasion aussi pour les visiteurs, de découvrir le patrimoine immatériel. Un panneau situé à l'entrée du village présentera ce parcours. Il situera également toutes les structures d'hébergement et de restauration, mais aussi les informations pratiques telles que les sanitaires, la mairie...et bien sûr il répondra aux engagements précis et exigeants de la chartre de qualité nationale des Petites Cités de Caractère. Le parcours sera installé en début d'année 2023.



Une nouvelle signalétique, en partie imagée, sera installée tout autour de l'île pour baliser le sentier pédestre d'intérêt communautaire.

LA VIE ASSOCIATIVE

USB

« Le seul mauvais entraînement est celui que tu ne fais pas. » Anonyme.

Après deux années bien compliquées, liées à la crise sanitaire, la rentrée 2022/2023 de l'USB s'annonce sous les meilleurs auspices.

Les deux cours de Gym Pilate proposés (mercredi soir à 18 h et 19 h 05) affichent complets et sont bien appréciés.



Concernant la Marche Nordique, le groupe s'est bien étoffé, avec l'arrivée de six personnes amenées par les adhérents eux-mêmes et nous les remercions. A ce jour, il reste encore quelques places. Les balades sont toujours belles et variées et l'ambiance excellente.



Nos Mercis s'adressent aussi à la mairie pour son aide financière, à la maison Diocésaine pour la mise à disposition de la salle de Gym et à notre coach Yvan Lambert qui anime ces activités de manière très professionnelle avec beaucoup de convivialité et générosité.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons de belles fêtes entourés de vos proches.

N'hésitez pas à nous contacter par email : usbehuar-daise@gmail.com

Et n'oublions pas : L'USB, C'EST LA CLEF DE LA FORME !

SYNDICAT D'INITIATIVE

Une année 2022 assez remplie, même si l'on peut cependant déplorer l'annulation de la Fête de la Plate. Après les épisodes « Covid », avec un été particulièrement chaud et sec, cette fois c'est le manque d'eau dans la Guillemette qui n'a pas permis de réaliser cette authentique fête de village, pourtant moment fort de l'année.

Fête des voisins : le 20 mai

Une soirée toujours agréable et conviviale où les villageois aiment se retrouver pour échanger et faire également connaissance avec les nouveaux habitants. Chacun tire de son panier le petit plat préparé, généralement partagé avec la tablée. Idée émise : peut-être se rencontrer deux fois par an !

Trail « Entre Loire et Vignes » : 9 octobre

Une belle réussite une fois encore que ce Trail mis en place avec les communes de Savennières et la Possonnière, dans une organisation sans faille, en partenariat avec le Comité d'Animation Saponarien, les divers comités sportifs et le S. I de Béhuard. Au Menu, trois parcours : un 10 km uniquement sur Savennières avec 185 inscrits, le second de 15 km avec 339 participants et le 3^{ème} de 26 km avec 210 inscrits. « Tout s'est bien passé, c'est l'une de nos meilleures années », précise Nathalie P. membre actif du CAS. A noter : l'édition 2023 aura lieu exceptionnellement le 1^{er} week-end d'octobre.

Concours de Belote : 15 octobre

Une reprise, après le Covid, pour cette animation toujours très appréciée par les nombreux et fidèles amateurs de Belote de Béhuard et des communes alentour. Elle s'est tenue dans les locaux de la Maison diocésaine avec 16 équipes qui se sont affrontées dans la bonne humeur. Un très bon moment entrecoupé de pauses crêpes et boissons variées, dont la traditionnelle « Bernarche ». De beaux paniers particulièrement bien garnis de denrées et autres douceurs ont récompensé les joueurs avec à la clef, un lot pour chacun. Une animation redemandée, où le plaisir de jouer et la convivialité passent bien avant la compétition.

Le mot du Président

Hervé Vincent, président du SIB, remercie chaleureusement le bureau et tous les bénévoles pour leur implication régulière. « Comptant sur vous pour Août 2023, j'espère que cette future année sera meilleure et nous permettra de mettre en place la Fête de la Plate. La date de l'Assemblée Générale et des futurs événements seront communiqués sur le site de la Mairie, sur « Intramuros » et autres réseaux sociaux. Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. »

Pour le Syndicat d'Initiative
Marie BONSIRVEN

ASSOCIATION DES RIVES ET DES BARGES

Le collectif ne porte plus le « Roch Lab ». A présent une nouvelle équipe s'est montée pour former le collectif Et Caetera.

En effet, des changements sont intervenus et le Collectif porté par des valeurs communes autour de l'environnement (réemploi de matières, zéro-déchet, matières naturelles...) gère collectivement la boutique Behu'Art, vitrine de nos créations éco-responsables.

En Avril une animatrice nous a enseigné le Land art et la faune à Béhuard, lieu privilégié de par sa beauté et sa richesse ; c'était passionnant...

Cela nous a permis de concrétiser des animations composées d'une balade en bateau, d'un cueillette-balade à pied et d'un atelier créatif, en partenariat avec la commune et Terre et Loire lors des événements Espaces Naturels et Sensibles en Pays de la Loire. Ce fut un vif succès !

De nouveaux créateurs/créatrices ont rejoint la boutique qui a rouvert en juin dernier.



Certains créateurs participent au Noël des Galeries Recyclées qui se déroulent le 4 décembre aux Ponts de Cé de 9 h à 18 h.

Nous sommes ouverts tous les week-ends les samedis et dimanches, de 11 h à 18 h, ainsi que pendant les vacances de Noël du 21 au 23 décembre.

Venez les rencontrer et découvrir leur travail.



ASSOCIATION NOTRE-DAME DE BÉHUARD

Créée début 1971, notre association a fêté récemment ses cinquante ans ; André Sarazin, archiviste, défenseur du patrimoine angevin et alors maire de Denée, en a été le premier président de 1971 à 2003. Dès le début il a recruté dans tout le département et au-delà des « Amis de Béhuard » et recueilli des fonds. Ceux reçus aujourd'hui sont toujours consacrés au maintien des bâtiments - l'église, le Logis du Roi et le calvaire - et aux objets mobiliers - l'orgue, les statues, les cloches et leur système de mise en mouvement, complètement renouvelé en 2010.

Le calvaire monumental a été édifié au début des années 1920, comme monument aux morts de la Première Guerre mondiale. Ce n'est qu'en 2015 que l'association a été conduite à financer, seule, des travaux de restauration et d'amélioration du monument, travaux qui devaient être achevés avant le centenaire de l'armistice de 1918. Cet objectif fut tenu grâce à la fidélité de nos membres et donateurs.

Nous mentionnons aussi que la direction des services fiscaux de Maine-et-Loire avait répondu le 10 juillet 2009 à notre demande formulée un peu plus tôt que « *L'examen de notre dossier lui permettait de conclure que notre association répondait aux conditions pour être reconnue d'intérêt général* ». C'est ainsi que nous sommes autorisés à délivrer des reçus fiscaux aux particuliers et aux entreprises. Dans notre demande, nous avons mis en avant notre contribution à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine du sanctuaire, notre concertation régulière avec les autorités locales et notre gestion désintéressée. C'était et c'est toujours un encouragement important pour l'association, ses membres et ses donateurs.

De nouveaux travaux importants vont être entrepris dès janvier 2023 dans l'église pour la mise aux normes de l'installation électrique et l'amélioration de l'éclairage. La commune de Béhuard, maître d'ouvrage, a donc préparé ces travaux en concertation avec le recteur du sanctuaire et l'architecte des Bâtiments de France, consulté les entreprises, voté le budget et signé le marché. Nous sommes heureux de pouvoir l'aider en lui transférant avant fin 2022 une somme de 12 000 euros, nouvelle contribution rendue possible par la générosité et la fidélité de nos amis.

Notre politique a toujours été de ne pas constituer de réserves sans projet. Nous savons cependant que les chantiers en préparation concerneront le gros œuvre de l'église et à nouveau le calvaire ; nous serons donc amenés à solliciter nos amis. D'ici là nous leur disons comme à tous nos lecteurs : « Joyeux Noël et bonne année 2023 ».

Philippe Tardy-Joubert (Béhuard) président - Gilles Berrut (Béhuard) vice-président

Melle Anne de Perthuis (Denée) secrétaire - Hervé Vincent (Béhuard) trésorier

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023



www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, Béhuard réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis **par l'agent recenseur, Catherine JANET**, secrétaire de mairie.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2023 ?

Contactez la commune au 02 41 72 84 11

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Catherine JANET.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



ETAT-CIVIL

Félicitations aux parents et bienvenue à



- Suzanne BILLIARD, née le 14 avril 2022
- Kataleya THILLIER FLEURY, née le 8 mai 2022
- Timothée MAHIEU, né le 23 mai 2022

Il nous a quittés

- Eric PEAN, le 10 mars 2022

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

CÉLÉBRATIONS DE NOËL

PLANNING DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 1^{ER} SEMESTRE 2023

Le 24 décembre 2022

DATES	HORAIRES
24/01/2023	20 h 00
28/02/2023	20 h 00
04/04/2023	20 h 00
23/05/2023	20 h 00
20/06/2023	20 h 00

- A 21 h 00 en l'église de Rochefort sur Loire
- A 23 h 30 en l'église de Béhuard

Le 25 décembre 2022

- A 8 h 30 en l'église de Béhuard
- A 10 h 30 en l'église de Béhuard

RECENSEMENT JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNE

TRAVAUX ÉGLISE

Vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit :

- soit en ligne, sur majdc.fr,
- soit en vous déplacement à la mairie de votre domicile.

Il faut apporter les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et un justificatif de domicile. Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

L'église sera fermée au public du 2 au 20 janvier 2023. L'entreprise SPIE interviendra pour réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation électrique.





MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

L'appli majdc.fr, c'est par ici






L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Comment utiliser majdc.fr ?
Mon mini-guide

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

JOURS	HEURES
Mardi après-midi	de 15 h 00 à 18 h 30
Jeudi matin	de 9 h 30 à 12 h 00

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclus.



Mme Nicole DUBRÉ-CHIRAT, Députée de la 6^{ème} circonscription de Maine et Loire, M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, M. Bruno RICHOU, Maire de la commune de Béhuard, M. Emmanuel CAPUS, Sénateur de Maine et Loire et M. François GERNIGON, Député de la 1^{ère} circonscription de Maine et Loire

Journal Municipal - Mairie - 9 rue du Chevalier Buhard 49170 BEHUARD

Tél : 02.41.72.84.11 - mail : mairie.behuard@wanadoo.fr - site : www.behuard.mairie49.fr

Directeur de la publication : Bruno RICHOU

Comité de rédaction et de relecture : Patricia Garreau, Bruno RICHOU, Bernard LAMBERT et Catherine Janet

Maquette et réalisation : Catherine JANET

Crédits photos : Élus, membres des associations

Remerciements à tous les auteurs d'articles et photographes de ce numéro

Impression Mairie de Béhuard - Tirage : 100 ex.